



Auboué

BULLETIN COMMUNAL - Septembre 2021 - NUMERO 19

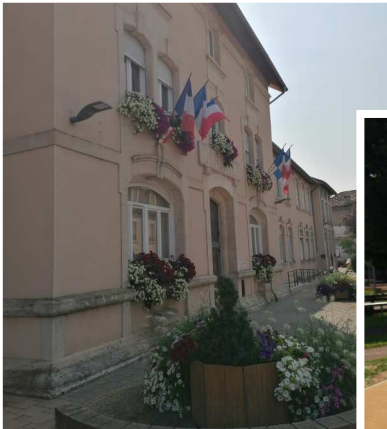


Photo Républicain Lorrain



Rappel : horaires d'ouverture mairie

Lundi - Mardi - Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mercredi - Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

En période estivale (juillet et août) :

du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

Le mot du Maire



La crise sanitaire a distendu les liens sociaux. Chacun a pu en mesurer les effets dans son quotidien et s'attache à retrouver une « vie normale ».

Les associations en particulier en ont été affectées ; il leur faut aujourd'hui redémarrer et rechercher leur souffle pour le vivre ensemble local.

Le fonctionnement du Conseil Municipal n'a pas été épargné ; réunions de commissions, de bureaux municipaux, de conseils se sont tenues (se tiennent) dans des conditions particulières, la prudence ayant été (re)mise.

Malgré la suspension quasi-générale des activités lors des confinements, les différents projets municipaux n'ont pas été négligés pour autant. Ils suivent leur cours (présentation en pages intérieures), avec la plus grande prudence compte tenu de notre capacité d'autofinancement réduite et du tarissement des subventions.

Nous veillerons à garder le cap et à ne pas nous écarter de notre feuille de route.

Retour sur les scrutins régionaux et départementaux

La participation des Aubouésiens a été marquée par une très forte abstention (81,43% au premier tour et 79,62% au second).

Le contexte national a été fort présent durant ces scrutins. La perspective des élections présidentielles omniprésente les a éloignés de leurs véritables enjeux, comme les électeurs l'ont été de la vie politique du moment.

Il serait préjudiciable que ce désintérêt politique fasse la part belle aux discours réducteurs de certains partis, notamment d'extrême droite.

Notre histoire atteste que notre ville reste une terre cosmopolite construite sur les vagues successives des immigrations italienne, polonaise, magrèbine où racisme et xénophobie ne doivent pas avoir leur place.

Prenez soin de vous et des autres, gardez les bons gestes. Bien à vous.

Votre Maire

Fabrice BROGI.

Urbanisme

Prime ravalement de façades

Cette année encore, la municipalité a reconduit l'aide au ravalement de façade pour les maisons et immeubles de plus de vingt ans. Le montant de la prime est fixé à 25% du coût global TTC des travaux sur les façades visibles de la rue avec un plafond de 1.500 € par logement.

Règlement et conditions de cette aide sont consultables sur le site internet de la ville : « www.auboue.fr ».

Veillez cependant à vérifier si votre maison bénéficie de l'aide communale ou intercommunale selon sa situation (renseignements en mairie).

En tout état de cause, le démarrage des travaux ne doit intervenir qu'après dépôt du dossier complet au sein de l'une ou l'autre collectivité.

Nous rappelons qu'une demande de travaux est à faire obligatoirement en mairie avec ou sans aide.

En 2020, 12 primes ont été versées pour un montant total de 17 929,30€.

Pour l'année 2021, 6 primes ont déjà été versées ce qui représente un total de 7 340,07 € et 8 nouveaux dossiers sont en cours d'instruction.

La communauté de communes OLC a quant à elle versé 2 primes en 2020 pour des habitations se trouvant sur les axes structurants de la commune. Entre 2018 et 2021, ce sont 6 habitations qui ont été subventionnées.

D'autre part, 31 Aubouésiens ont pu bénéficier d'aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.).



Plans de Prévention des Risques

La commune est couverte par plusieurs documents d'urbanisme :

- **Le P.L.U.** (Plan Local d'Urbanisme) gère les règles de constructibilité en fonction des zones et définit les zones d'extension de la commune. Récemment modifié, il permet la reconversion du site de l'ancien Lycée d'Enseignement Professionnel classé en zone UE (enseignement) et facilite l'urbanisation des futures zones. Depuis 2016, c'est l'intercommunalité qui est compétente et le P.L.U. intercommunal est en phase d'élaboration.
- **Le P.P.R.I.** (Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Orne) a pour objet d'adapter l'occupation future du sol à l'aléa inondation et de diminuer la vulnérabilité des biens existants. Le but recherché étant de faire en sorte que l'impact des crues à venir soit diminué.
- **Le P.P.R.M.** (Plan de Prévention des Risques Miniers) a pour but de prendre en compte les risques d'affaissement de terrain dus aux mines dans l'occupation des sols existants et futurs.
- **Le P.P.R.T. Titanobel** (Plan de Prévention des Risques Technologiques). La société TITANOBEL implantée sur le territoire de la commune de MOUTIERS exploite des installations de fabrication et stockage de produits explosifs. La zone urbaine d'Auboué n'est que très peu impactée et aucune maison d'habitation ne se situe dans le périmètre de risque.

Dans un souci d'information et de prévention, la municipalité a élaboré le **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui recense les risques majeurs encourus par notre commune à ce jour, tout en informant sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte. En complément, le **P.C.S.** (Plan Communal de Sauvegarde) a été élaboré, avec pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènements graves.

Tous ces documents sont consultables sur le site internet de la ville « www.auboue.fr » ou sur le site internet de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante « <http://meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques/Plan-de-prevention-des-risques> ».

Démarches obligatoires en matière d'urbanisme

Vous trouverez ci-dessous la liste des travaux courants soumis à demande d'autorisation auprès de votre mairie (la liste complète est disponible sur simple demande en mairie) :

- Création d'une surface de plancher supérieure à 5 m²,
- Construction d'une piscine dont le bassin a une superficie supérieure à 10 m²,
- Construction ou modification d'une clôture,
- Construction d'une terrasse si elle n'est pas de plain-pied,
- Travaux de ravalement de façades,
- Changement de fenêtres si la taille des ouvertures ou la couleur sont modifiées,
- Changement des tuiles si la couleur est modifiée, création de fenêtres de toit...



Certains travaux peuvent être soumis à prescription ou interdiction au vu des différents Plans de Prévention des Risques applicables sur la commune (P.P.R.M., P.P.R.T....).

Finances

La pandémie que nous traversons n'a épargné personne et elle a eu un impact important sur nos budgets.

Pour nos recettes, les montants attendus ont été globalement respectés. Nous restons fortement tributaires des dotations d'Etat.

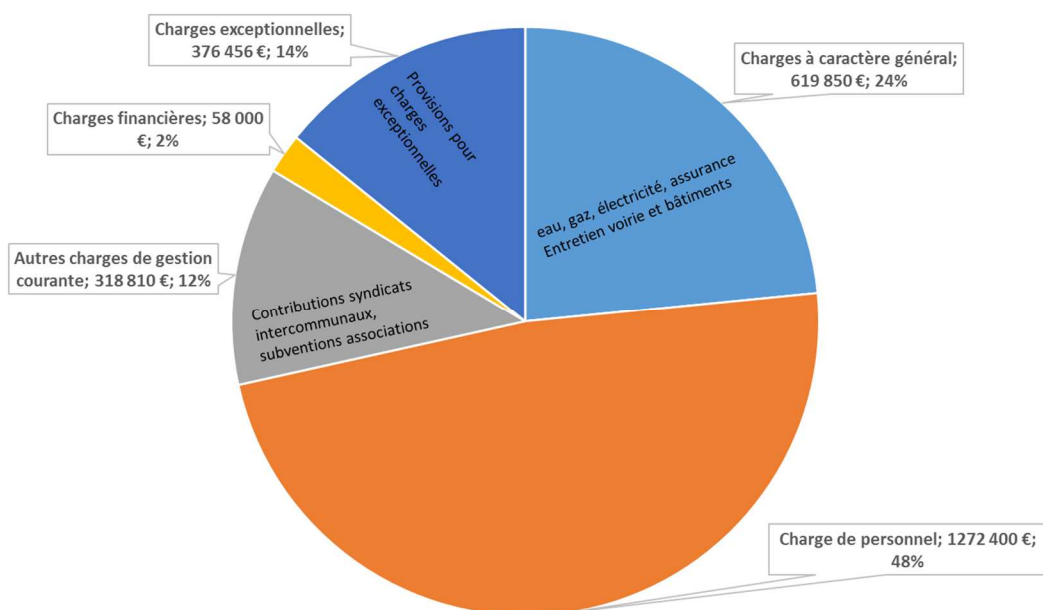
Les dépenses concernant le personnel sont restées stables. Nous contenons les dépenses de fonctionnement grossies par les frais occasionnés par la pandémie.

Toujours avec des taux d'imposition sans augmentation, les différents travaux de la ville vont se poursuivre, mais à un rythme raisonnable dicté par la réalité financière.

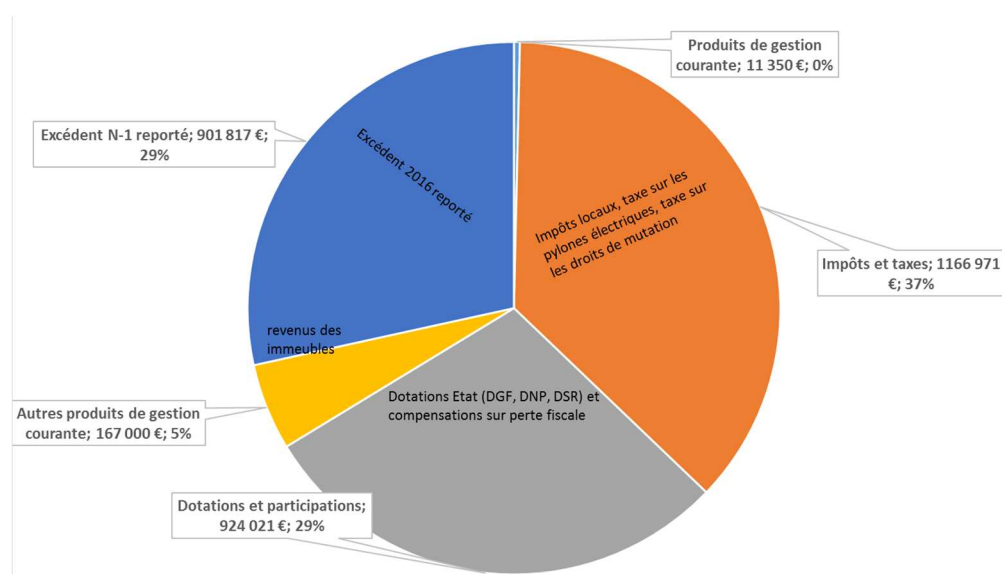
Les dépenses et recettes de fonctionnement représentent 3 211 167 €.

La section d'investissement s'équilibre à 1 315 310 €.

Principales dépenses de fonctionnement 2021



Principales recettes de fonctionnement 2021



Fiscalité

La taxe foncière est aujourd'hui le seul levier que peut actionner la municipalité.

Mais plus que les taux d'imposition, ce sont les différentes catégories d'habitation et leurs éléments de confort qui interrogent.

Chaque maison est-elle imposée à sa juste valeur ? Les maisons semblables sont-elles imposées selon le même mode ? C'est là un problème d'équité que nous nous attachons à résoudre comme annoncé et la raison pour laquelle certains d'entre vous ont été destinataires d'une demande de renseignements des impôts.

Comme de nombreuses villes, Auboué est confrontée au non-respect du code de la route. Cela va de l'ignorance des panneaux, aux stationnements et arrêts dangereux et abusifs, à la vitesse excessive... Ces excès, mineurs et relevant de comportements inciviques nuisent au bien-être et à la tranquillité. Lever le pied, faire quelques pas, baisser le volume sonore... il existe moult petits gestes à même d'améliorer notre quotidien.

Bruits de voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuse ou scies mécaniques **sont autorisées uniquement :**

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Des horaires suffisants et à même de préserver la tranquillité de son voisinage (arrêté préfectoral du 15/07/1991).

Nous vous rappelons que le **brûlage à l'air libre de déchets par les particuliers sur leur propriété est interdit**. L'article 84 du règlement Sanitaire Départemental et l'arrêté Préfectoral du 10/08/1983 exposent les contrevenants à une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €.

Animaux domestiques ou sauvages

Les propriétaires de ces animaux sont tenus d'empêcher qu'ils ne soient à l'origine de transmission de germes pathogènes ou de nuisances pour l'homme.

Les chiens en particulier, seront conduits à faire leurs besoins dans des conditions telles que ni les trottoirs ni la voie publique ni les espaces verts publics, n'en puissent être salis et ni les passants et les occupants des immeubles riverains incommodés (Art. 122 du RSD et arrêté municipal du 02/09/2019).

N'oubliez pas d'utiliser les sacs mis à votre disposition dans les différentes canisettes de la ville (ou distribués directement en mairie).

Les chiens doivent en outre être tenus en laisse sur la voie publique.

POUR INFORMATION - Relevés de vitesse :

A la demande de la municipalité, le département a procédé à des relevés de vitesse sur les routes départementales traversant notre ville. En voici les conclusions :

Le trafic moyen journalier annuel (tmja) est de :

- rue Dante Pederzoli (RD 643 PR 0+750) :

- 4935 véhicules par jour dans les deux sens de circulation dont 1,68% de PL.
- 85% des véhicules sont en dessous de 59 km/h
- La vitesse moyenne en journée est de 51 km/h avec 46,5% de dépassement de vitesse parfois significatifs.

La grande majorité des véhicules roulent entre 40 et 60 km/h générant une vitesse moyenne très légèrement supérieure à 50 km/h. L'alignement droit de la RD 643 d'une bonne largeur et une vue lointaine dégagée favorise une certaine latitude à l'automobiliste dans sa conduite.

Des données à prendre en compte, notamment dans le cadre du projet conjoint de développement du secteur avec Meurthe-et-Moselle Habitat.

- rue de Metz :

En amont de la rue Alphonse Daudet :

- 4642 véhicules par jour pour les deux sens de circulation dont 0,82% de PL.
- 85% des véhicules sont en dessous de 47 km/h.
- La vitesse moyenne en journée est de 28 km/h avec 9,6% de dépassement de vitesse.

Sans un respect absolu de la limitation de vitesse, les données reflètent une circulation globalement maîtrisée.

Au niveau de la Romain Rolland :

- 4237 véhicules par jour pour les deux sens de circulation dont 2,88% de PL.
- 85% des véhicules sont en dessous de 46 km/h.
- La vitesse moyenne en journée est de 38 km/h avec 2,5% de dépassement de vitesse.

Plus encore que le point précédent, les vitesses sont quasiment respectées. Le dépassement est très faible avec seulement 15 VL au-delà de 60 km/h en une semaine.

- rue du 8 mai 1945 en aval du Chemin des Ecoliers :

- 2816 véhicules par jour pour les deux sens de circulation dont 1,21% de PL.
- 85% des véhicules sont en dessous de 58 km/h.
- La vitesse moyenne en journée est de 49 km/h avec 42,8% de dépassement de vitesse.

Malgré quelques excès importants, les vitesses restent raisonnables.

L'absence de cheminements piétonniers adaptés particulièrement en amont additionnée du niveau sonore lié à la pente doit accentuer le ressenti de vitesse.

DES PÔLES DYNAMIQUES

Pôle petite enfance école maternelle H. Wallon (quartier du tunnel)

Il accueille les classes de :

- tout petits (classe passerelle pour les moins de 3 ans)
- petits

Tél. : 03.82.46.76.83

E-mail : ce.0540178a@ac-nancy-metz.fr

1 impasse de la maternelle – 54580 AUBOUE

Horaires de classe : 8h20-11h50 et 13h20-15h50

(les portes sont ouvertes 10mn avant)

Accueil : de 8h10 à 8h45 et de 13h10 à 13h30

Pôle moyens/grands école maternelle J. Curie

Il accueille les classes de :

- moyens
- grands

Tél. : 03.82.46.72.78

E-mail : ce.0540178a@ac-nancy-metz.fr

3 rue du 8 mai 1945 – 54580 AUBOUE

Horaires de classe : 8h30-12h00 et 13h30-16h00

(les portes sont ouvertes 10mn avant)

Accueil : de 8h20 à 8h40 et de 13h20 à 13h40

Sortie : 12h00 et 16h00 précises.

Ecole primaire R. Rolland

Tél. : 03.82.22.01.90

E-mail : ce.0542345f@ac-nancy-metz.fr

Parc Alexis Léonov – 54580 AUBOUE

Horaires de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Accueil : de 8h20 à 8h30, cours jusqu'à 12h00

Accueil : de 13h20 à 13h30, cours jusqu'à 16h00

Bons de rentrée scolaire

Un bon de rentrée scolaire est attribué aux enfants habitant Auboué dès le début juillet. Ils sont distribués à partir du collège sur présentation d'une pièce d'identité (de l'enfant ou du parent allant faire les achats) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- Collège public ou privé..... 55 €
- Lycée public, privé ou professionnel .. 88 €
- Apprentis 77 €

Attribution d'un mandat de 88 € pour les études après le baccalauréat sur présentation d'un certificat de scolarité original et d'un RIB au nom de l'étudiant.

Matériel informatique

Afin de poursuivre sa volonté d'équiper les écoles en matériel informatique et numérique, la municipalité a acquis 13 ordinateurs, 3 tableaux blancs interactifs et les logiciels éducatifs nécessaires dans le cadre du plan de relance économique de la France 2020-2022 lancé par l'Etat.

Coût total pour l'ensemble du projet = 29 246 € dont 20 031 € de subvention.

Soit un taux de subventionnement de 60%



Convention de partenariat Action Enfance Jeunesse - Saison 2021/2022

La municipalité s'est associée avec La Machinerie 54 (Scène conventionnée d'intérêt national) afin de mettre en place une programmation annuelle « clé en main », transport compris, en direction des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la commune d'Auboué.

Seront proposés aux enfants des écoles d'Auboué, au moins une fois par année scolaire, un spectacle (pris en charge par la communauté de communes O.L.C.) et 2 spectacles supplémentaires à la demande pris en charge par la municipalité.

Chaque enfant ayant participé à un spectacle pourra revenir gratuitement pour la séance dite tout public accompagné par une personne qui bénéficiera du tarif réduit.

Coût par spectacle et par enfant = 6,50 €.

Auboué

Dérogations scolaires

Elles demeurent exceptionnelles et ne constituent pas un droit. Elles font l'objet d'une étude au cas par cas.

Selon la carte scolaire, votre enfant est inscrit dans un établissement en fonction de son secteur géographique. Il existe des motifs pour lesquels vous pouvez demander une dérogation pour votre enfant : rapprochement d'une fratrie, réelles difficultés et non simples commodités de garde...

Quelle que soit la raison de la demande de dérogation, il faudra la préciser dans la lettre destinée au Maire ou à l'adjoint aux affaires scolaires et joindre les justificatifs nécessaires (certificat médical, attestation d'employeur, justificatif de domicile...).

Après examen de la demande, la dérogation pourra être acceptée si le motif est jugé valable et si l'effectif de l'établissement demandé ou quitté le permet.

Avant d'engager votre demande de dérogation, pensez à prendre un rendez-vous avec l'adjoint chargé des affaires scolaires (coordonnées à disposition en mairie).

La demande de dérogation scolaire pour une école maternelle ou primaire (formulaire à retirer en mairie) doit être transmise au Maire de la ville.

Les dérogations ont un impact financier pour les communes d'accueil mais également de résidence (participation financière de la commune de résidence aux frais de fonctionnement de l'école de la commune d'accueil). Il convient dès lors d'éviter à la commune de résidence des dépenses qu'elle supporte par ailleurs, compte-tenu des équipements scolaires et périscolaires dont elle dispose.

Cette participation financière de la commune de résidence est loin d'être négligeable et diffère selon la commune d'accueil demandée.

N'hésitez pas également à entrer en contact avec la M.J.C. d'Auboué qui gère le périscolaire de notre commune et qui saura vous donner tous les renseignements nécessaires (tarifs, horaires, transports).

La municipalité dispose également de nombreuses assistantes maternelles « nounous », adresses disponibles sur le site internet de la ville « auboue.fr » à la rubrique « services » ou sur demande en mairie.

Eclairage public

Les municipalités sont engagées d'une manière générale dans une campagne de rénovation de l'éclairage public qui constitue leur deuxième poste de dépense énergétique.

Notre ville s'inscrit dans cette démarche.

Au quartier des Glacis, au lotissement Victor Hugo, dans différentes rues et espaces publics (Route de Briey, rues Source, Lavoisier, Leprince Ringuet, Colonel Fabien, des Martyrs, Places de Gaulle et Leclerc, Preille...), des éclairages LED à modulation d'intensité ont été installés. Ailleurs, lorsque le matériel en place le permet, cette modulation a aussi été réalisée.

Cette année, ce sont une centaine de points lumineux qui seront équipés d'un éclairage LED afin de réduire notre consommation énergétique. L'action s'étendra à l'ensemble de la ville pendant le mandat.

Si la consommation d'électricité des communes a fortement baissé, les efforts de réduction des nuisances lumineuses restent insuffisants. 38% des communes ont fait le choix de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Si la démarche concernait des communes petites ou moyennes, elle touche aujourd'hui des villes plus importantes qui proposent différentes options à leur population. Pour sa réussite, l'opération exige une concertation préalable qui peut lever les craintes inhérentes à l'absence de lumière.

Une réflexion est en cours autour de cette question.

Nous reviendrons vers vous le moment venu.



Etablissement Recevant du Public (ERP)

Gymnase Célestin Bovi et Salle Lucien Perrier :

- Travaux d'accessibilité aux personnes présentant un handicap (accessibilité du hall, des WC, des vestiaires et douches, accessibilité des portes, éclairage).
Les travaux réalisés par les entreprises sont terminés (début juillet).
Le service technique communal réalise les travaux de finitions et de peinture : travaux en cours.
- Remplacement et / ou rénovation des agrès sportifs du gymnase : les équipements sont commandés. La pose sera réalisée par le service technique.
- Remplacement des éclairages et des plaques isolantes détériorées : les éclairages et les plaques isolantes du plafond détériorées seront remplacées par le service technique.

Amélioration de l'acoustique et rénovation de la Salle du Conseil à la mairie :

- Travaux de rénovation par le service technique : plafond, murs, boiserie, parquet.
 - Travaux pour l'amélioration de l'acoustique de la salle par ANOUX peinture.
- Les travaux sont terminés.



Ecole Romain Rolland :

- Aménagement d'une salle de classe dans une ancienne salle de réunion : peinture, pose de stores, aménagement de la classe, montage et pose des mobiliers neufs, pose de patères dans le couloir.
- Réaménagement de la classe située dans l'ancienne bibliothèque : travaux d'électricité, pose d'un évier, déplacement du tableau, aménagement de la classe. Des stores aluminisés pour atténuer les rayonnements solaires sont en commande.
- Travaux d'été : en plus des travaux d'entretien et de nettoyage habituels, travaux de reprises suite aux infiltrations d'eau pluviales dans l'entrée et dans la salle des maîtres (reprises de plâtreries et faux plafond, pose de toile à peindre et peinture).

Voirie

Rue de la Gare - Travaux de rénovation ponctuelle des trottoirs :

Travaux réalisés en juin.

Rue Pierre Loti / rue de l'Eglise - Travaux de réfection ponctuelle de la chaussée :

Travaux réalisés en juin.

Plateaux surélevés rue du Colonel Fabien :

Aménagement de deux plateaux surélevés : un devant la mairie pour ralentir les véhicules et faciliter la traversée des piétons, un deuxième entre le carrefour avec la rue de la Gare et la mairie pour ralentir les véhicules en entrée de ville. Les travaux seront réalisés en période de congés scolaire, pendant les vacances d'octobre en principe.

Renouvellement urbain

Rue de la Source : Bornage en cours pour 8 parcelles à vendre, le long de la rue de la Source. Mise en vente imminente des parcelles, option d'acquisition sur certaines

Géranoux / rue de Metz : Projet MMH en cours sur le secteur de Géranoux, l'esquisse sera présentée à la commune à l'automne

Ancien cinéma - EPFGE : Etude de faisabilité terminée.

Hypothèse d'aménagement retenue : démolition du bâtiment, aménagement d'un petit belvédère et renaturation de la berge.

Ancien lycée professionnel : Démolition du bâtiment administratif. Une subvention de la Région Grand Est a été accordée. Les études seront reprises en 2022 et les travaux débiteront la même année, sous réserve de validation du budget.

Aménagements urbains / Cadre de vie

Rénovation des aires de jeux communales existantes :

- Ecole Joliot Curie : travaux de rénovation des jeux réalisés en octobre 2020.
- Ecole Henri Wallon : travaux de rénovation des jeux existants, ajout d'un jeu à ressort multiplaces et mise en place d'un sol amortissant. Travaux réalisés en octobre 2020.
- Place de Gaulle : remplacement de la structure avec toboggan et du jeu à ressort. Travaux réalisés en mai 2021.

Rénovation du terrain de pétanque du Pré du Tunnel :

Après la mise en place en été 2020 de bancs et banquettes, rénovation des limites du terrain de pratique de la pétanque. Travaux terminés.

Aménagement d'une nouvelle aire de jeux pour enfants dans le quartier du Tunnel :

Aménagement d'une nouvelle aire de jeux, en remplacement de l'ancienne, qui comprend : une structure multi-activités avec deux toboggans, deux jeux à ressort et un portique avec deux balançoires (une balançoire classique et une balançoire pour les petits).

Les activités de jeux ont été sélectionnées après une consultation auprès des enfants des écoles aubouésiennes en décembre 2020. Travaux réceptionnés en juin.



Aménagement d'un espace de convivialité, quartier des Pariottes :



Suite à l'étude de faisabilité menée sur l'ensemble du quartier des Pariottes, dans une démarche participative avec les habitants, aménagement d'un parc avec chemin de promenade, verger, plaine de jeux avec buts de hand / foot, aire de jeux pour enfants, bancs et tables de pique-nique et deux parkings.

Les marchés de travaux ont été attribués en juillet 2021.

Période de préparation des travaux le 19 août 2021 ; démarrage cet automne.

Rénovation du parvis du monument aux morts et du Mur des Fusillés :

Remplacement des marches et des dalles du parvis, et rénovation de l'éclairage. Travaux en cours d'achèvement.



Sécurité

Défense extérieure contre l'incendie :

Poursuite de la mise en conformité des bouches à incendie.

Un point sensible cité de la Cartoucherie : sécurité immédiate vue avec les pompiers ; la couverture du secteur nécessite la mise en place d'une citerne souple, avec une aire d'aspiration pour les pompiers.

Etude en cours.

Un nouveau club de pétanque à Auboué

La nouvelle association a été créée afin de promouvoir la pétanque, et la municipalité a mis gracieusement à disposition locaux et terrain au stade de la Preille.

Cette association est affiliée à la FFPJP (Fédération Française de pétanque et jeu provençal).

Malgré les conditions sanitaires, le nouveau club a pris ses marques depuis 6 mois, avec un comité de 6 personnes et une décision de promouvoir la pétanque auprès des plus jeunes dès 2022.

Composition du bureau :

Président : Salvatore PROVENZANO

Trésorier : Franck LIEBELT

Secrétaire : Véronique MARCHESE

Trésorier adjoint : Alain OSTOLANI

Secrétaire adjointe : Carole LIEBELT

Tarifs 2021
Licence 30 €
Carte de membre 25 €

Coordonnées :

petanqueclubauboue@outlook.fr

Tél. : 06.99.50.82.11.

Le club a déjà à son actif un concours qui a eu un franc succès avec 52 doublettes le 11 juillet dernier.

Un concours des aînés a également eu lieu le 24 juin dernier, ce qui a permis de faire connaître le club auprès des clubs du secteur.

Le pétanque club d'Auboué a également eu la chance d'organiser le 1er tour de la coupe 54 le 4 juillet.

Deux tours de Championnat Départemental des Clubs (CDC) sont prévus à Auboué les 2 et 23 octobre.

Le club est ouvert tous les mercredis, vendredis, samedis et dimanche à partir de 15h dans les conditions protocolaires imposées par la fédération.



Photo Républicain Lorrain

Pôle jeunes Val de l'Orne FC

Le Val de l'Orne Football Club vous annonce l'obtention du LABEL JEUNES FFF MASCULINS EXCELLENCE et du LABEL JEUNES FFF FEMININES ARGENT pour la période 2021-2024 !

Pour obtenir ces distinctions, le club s'est structuré avec notamment l'ouverture d'un poste de salarié en tant que Responsable Technique/Sportif Jeunes (35h) et en formant ses éducateurs (6 brevets de moniteurs de football formés en 2 saisons).

Le club a également développé le pôle féminin, et plus particulièrement en foot animation (U6F à U13F). En effet, il est passé d'un effectif de 2 jeunes féminines à environ 30 filles. Une intervention a été faite dans les écoles locales afin de proposer des séances de découverte de la pratique et en orientant les jeunes intéressées sur les séances en club.

Les séniors féminines évoluent désormais en foot à 11 en championnat interdistrict et les U15 et U18 à un niveau de compétition régional.

Le VOFC a également ouvert une section sportive scolaire football au collège Amilcar Zannoni d'Homécourt. Celle-ci est destinée à un public scolarisé de la 6ème à la 3ème. Cette section, mixte, permet d'augmenter l'offre de pratique, en intégrant des séances de football à l'emploi du temps scolaire et de renforcer le suivi éducatif et scolaire des jeunes licenciés.

Le club œuvre également à la mise en place du Programme Educatif Fédéral avec une trentaine d'actions réalisées annuellement : Une grande importance est accordée au PEF afin de sensibiliser les jeunes licenciés aux règles communes à adopter sur et en dehors du terrain. En effet, l'objectif est de transmettre des notions pédagogiques et éducatives en lien avec les valeurs du club et du football en général.



Auboué

septembre 2021 • n°19 • page 10



Les Amis du Pré

Fin 2020, un nouveau bureau a repris les rênes de l'association Les Amis du pré.

Le but de l'association est de proposer des animations dans le quartier. Tous les mois, un tournoi de pétanque avec restauration est organisé. Au vu des conditions sanitaires actuelles, c'est tout ce qui a pu être mis en place pour le moment.

Composition du bureau :

Président : Ritchy HOLLARD

Trésorier : Emmanuelle WEIK

Secrétaire : Jordan PICARD

Secrétaire adjointe : Catherine DECHOQUET

Coordonnées :

lesamisdupre@yahoo.com



Le vendredi 30 juillet, l'association a organisé le challenge INCATASCIATO, du nom de l'un des fondateurs de l'association. En plus des riverains venus se restaurer, 23 équipes en doublette formée ont répondu présent.

Le pass sanitaire est obligatoire pour pouvoir jouer.

Le challenge BOCHICCHIO s'est quant à lui déroulé le 13 août dernier.



C.S.M.A Basket

Pour la rentrée de septembre 2021, le CSMA mettra en place une licence unique à 30€ du fait de la saison dernière blanche.

Le comité voudrait un retour à l'activité sportive pour un meilleur épanouissement de leurs jeunes membres. Le comité a mis en place l'ensemble de l'encadrement pour toutes les catégories de jeunes. Ils souhaitent et espèrent organiser leur bal annuel et diverses activités à venir lors de cette saison 2021-2022.

Coordonnées :

M. Fabrice VALLETTI - Tél. : 06.03.97.99.58.

Ticket sport



Pour tout Aubouésien de 6 à 18 ans pratiquant une activité sportive au sein d'un club sportif de la ville, un « ticket sport » est offert.

Il permet d'obtenir une réduction de 10,00 € sur le montant de l'inscription au club.

Vous pouvez venir le retirer en mairie. N'hésitez pas à le demander !

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS poursuit sa mission d'aide aux personnes en difficulté.

Des aides peuvent être octroyées aux personnes concernées après étude de leur dossier (imprimé à retirer en mairie).

Les permanences seront de nouveau assurées dès la fin de la crise sanitaire.

Le repas des anciens ne peut avoir lieu dans les conditions actuelles ; ceux-ci ne sont pas pour autant oubliés, la municipalité, le CCAS et l'association Edelweiss ont décidé de reconduire les bons octroyés en 2020 pour un montant équivalent (bons à utiliser dans le commerce local).

Emplois d'été

Depuis quelques années, la municipalité a fait le choix d'embaucher pendant les grandes vacances.

De juillet à août 2021, ce sont 9 jeunes qui ont bénéficié d'un « job d'été » : pendant 2 semaines chacun d'eux a participé à la vie communale en entretenant les parterres de fleurs, la voirie pour améliorer notre cadre de vie.

Sous la responsabilité des contremaîtres ils ont travaillé, respecté les horaires, bref, connu une première immersion dans le monde du travail.

Et au bout, un petit pécule pour améliorer leur quotidien d'étudiants...

Recensement

C'est une démarche civique essentielle et obligatoire.

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer en mairie dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire sur présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents.

La mairie remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT**.

Cette dernière sera réclamée pour toute inscription examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée), etc... Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



Panneau pocket

La mairie a mis en place un nouveau moyen de communication au service des habitants : une application pour smartphone « Panneaupocket ».

Il suffit de télécharger l'application gratuite « panneaupocket » sur votre téléphone ou votre tablette et de définir votre commune en favori. Vous serez alors averti en temps réel des informations de la vie pratique (travaux, évènements, manifestations...) au quotidien via des notifications.

Elle permet également d'alerter la population en cas de risque particulier (alerte météo, coupure d'eau, d'électricité...). Elle joue le rôle des panneaux d'information lumineux.

Accessible à tous, elle ne nécessite ni création de compte, ni de fournir des données personnelles. Disponible sur App Store et Google Play, elle est totalement gratuite pour les utilisateurs.

Avis aux associations : n'hésitez pas à transmettre vos évènements en mairie qui relayera l'information sur « panneaupocket ».

LA MAIRIE MET A DISPOSITION
DE SES CITOYENS :



PanneauPocket

TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Pour être
ALERTÉ
INFORMÉ
PRÉVENU

Les événements locaux,
l'actualité et les alertes de la
Mairie sont toujours dans
votre poche, où que vous
soyez, quand vous le
souhaitez.



Tout message affiché sur le smartphone ci-dessus est un exemple retransmis sous réserve de votre mairie pour plus d'informations.

Auboué

Septembre 2021 • n°19 • page 12

Distributeur automatique de billets

Pour clore le débat qui a alimenté la campagne des élections municipales, un retour sur les conditions de départ de la dernière agence bancaire de notre ville et des démarches entreprises pour essayer d'éviter notamment la disparition d'un distributeur automatique (DAB) est utile.

Pour envisager l'installation d'un nouveau distributeur, plusieurs pistes ont été explorées :

Point Cash – Portage communal

Des échanges ont eu lieu avec deux sociétés installatrices de points cash afin d'estimer le coût d'un distributeur. Les retours sont concordants quant à l'installation d'un kiosque (la ville ne possédant pas de local pouvant convenir), le montant s'élève à 35.000 € H.T. soit 42.000 € T.T.C.

A ces frais d'installation, il convient d'ajouter la fourniture d'un compteur électrique, d'une ligne téléphonique, d'une ligne réseau VPN et les frais de gestion de tels équipements. S'en suivent la souscription d'une assurance (incendie, vol, vandalisme...) et le coût de fonctionnement du distributeur.

Selon nos renseignements, le nombre mensuel d'opérations liées à un guichet automatique est très souvent inférieur à 2000 pour une commune de notre taille. Cela se traduirait par un coût mensuel de 1.250 € H.T., soit 18.000 € T.T.C. annuellement.

Au total :

1^{ère} année = 42.000 € + 18.000 € + tous les frais de fonctionnement recensés non chiffrés.

Année suivante = 18.000 € + frais de fonctionnement + éventuel entretien du kiosque

La commune serait-elle prête à se substituer à des banques n'ayant pas hésité, sans aucune considération, à sacrifier un service (payant) à leurs clients au seul nom de la rentabilité économique ? L'investissement serait-il pertinent ? Et quid de ce qui se passera avec l'évolution des modes de paiement ?

Si le doute a pu alimenter la réflexion, les éléments mentionnés ci-dessus nous ont fait écarter ce choix en dépit de la gêne occasionnée à certains Aubouésiens.

Recherche de mutualisation

Dans le cadre de France Services installée dans les locaux de la Poste, la municipalité s'est tournée vers la Banque Postale pour mutualiser la dépense liée à l'installation d'un DAB.

L'évolution des modes d'usage (sans contact – cash back chez les commerçants), le coût de l'installation, un seuil de rentabilité qui ne saurait être atteint, les contraintes drastiques inhérentes à la sécurité de tels équipements, ont conduit à une réponse défavorable de la Banque Postale, même dans le cadre d'un financement mutualisé avec la commune.

Nous avons conscience de la gêne occasionnée à certains Aubouésiens, mais, au regard des considérations qui précèdent, la municipalité n'investira pas dans un domaine dont les professionnels de la finance se séparent au mépris de leurs clients et des bénéficiaires qu'ils leur génèrent.









Maison France Service : résultat d'une collaboration poste et municipalité



À Auboué,
je suis accompagné-e pour effectuer
mes démarches en ligne.



Découvrez les offres France Services à la Poste de Auboué

| | | | |
|---|-----------------------------------|--|-----------------------------|
|  ALLOCATIONS FAMILIALES | Ma situation de vie change |  LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ REPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE LA JUSTICE | Je fais valoir mes droits |
|  L'Assurance Maladie | Je prends soin de ma santé |  santé famille retraite services | Je suis affilié(e) à la MSA |
|  Carsat Retraite & Santé au travail | Je prépare ma retraite |  pôle emploi | Je cherche un emploi |
|  DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES | Je déclare mes impôts | <p>2 place Albert Lebrun 54580 AUBOUE Tél. : 03.82.22.66.01. auboue@france-service.gouv.fr Horaires d'ouverture : Lun, mer, jeu, ven : 9h-12h/13h45-17h Mar : 10h-12h/13h45-17h Sam : 9h-12h</p> | |
|  LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ REPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | J'établis mes documents officiels | | |

Auboué

SIRTOM - Collecte des déchets

Collecte des végétaux

CALENDRIER 2021
Septembre 2, 16 et 30
Octobre 14 et 28
Novembre 13

Objets encombrants

Téléphoner au SIRTOM
(Tél. : 03.55.05.00.37.)
et leur décrire le type et le nombre
d'objets encombrants à récupérer.
Ils vous indiqueront le jour prévu de
collecte ; il vous suffira alors de les
sortir sur le trottoir la veille au soir.

Collecte des déchets ménagers

JOURS DE RAMASSAGE
Jeudi (sauf pour le quartier des
Pariottes : Mardi)

Nous rappelons que les poubelles sont
à sortir la veille du passage du camion
de ramassage - APRES 20 HEURES-

Déchetterie Homécourt

Collecte du tri sélectif

| JOURS | MATIN | APRES-MIDI |
|----------|--------------|---------------|
| Lundi | Fermé | Fermé |
| Mardi | 9h00 - 12h00 | 13h30 - 17h00 |
| Mercredi | 9h00 - 12h00 | 13h30 - 17h00 |
| Jeudi | 9h00 - 12h00 | 13h30 - 17h00 |
| Vendredi | 9h00 - 12h00 | 13h30 - 17h00 |
| Samedi | 9h00 - 12h00 | 13h30 - 17h00 |
| Dimanche | Fermé | Fermé |

Depuis le 02/11/2017, vous devez être en possession
d'une carte magnétique d'accès à la déchetterie.
Renseignements au SIRTOM - 03.82.22.20.00.

CALENDRIER 2021
Septembre 10 et 24
Octobre 8 et 22
Novembre 5 et 19
Décembre 3, 17 et 31

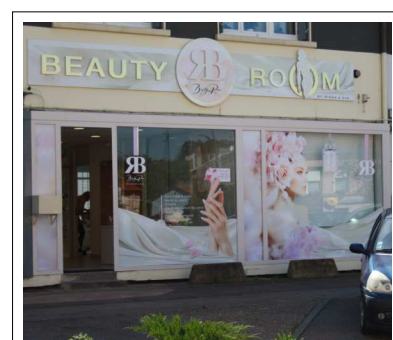
Malgré tous ces services, le manque de civisme de certains génère l'amoncellement de dépôts sauvages et
contraint les services techniques à intervenir trop souvent !

Permanence OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Les permanences se font uniquement sur rendez-vous dans les différents lieux ci-dessous
(tél : 03.83.30.80.60.) :

- 15/09, 06/10, 03/11 : HOMECOURT (éco-appartement rue M. Thorez) de 10h à 12h
AUBOUE (siège OLC) de 13h30 à 16h
22/09, 10/11 : VAL DE BRIEY (Mairie de Briey) de 10h à 12h
JARNY (Antenne OLC - Espace G. Schwarz) de 13h30 à 16h
20/10, 17/11 : JOEUF (Mairie) de 10h à 12h
AUBOUE (siège OLC) de 13h30 à 16h
27/10, 24/11 : JARNY (Antenne OLC - Espace G. Schwarz) de 13h30 à 16h (15h30 le 24/11)

Nouvelles enseignes



Auboué

| | 2020 | 2021 |
|-------------------|------|------------------------|
| NAISSANCES | 32 | 27 jusqu'au 08/09/21 |
| MARIAGES | 4 | 5 jusqu'au 08/09/2021 |
| DECES | 30 | 24 jusqu'au 08/09/2021 |

NAISSANCES 2020

| | |
|----------------------|------------------------|
| Jade AUDDINO | Ruby LANGLOIS |
| Romina BISBOCCI | Aaron LAUX |
| Léa BOCHICCHIO | Arthur LOMBARD |
| Enolane BORKOWSKI | MONTANARI |
| Alessio BRUNET | Diego MARIANO |
| Stan BUCHS | Charly OSTER |
| Emy CLARENN | Louane PELTIER |
| Fatim CONTEH | Cléopée SOUDIER |
| Attilio CURIA | Inaya SRIDI |
| Kiara DE RIGGI | Léandre SZABO |
| Keylon FRANCOIS | Maxence SZABO |
| Line GADOU | Tessa TOURMAN |
| Mikaël GRASS | Camille TRUBIAN |
| Chimereze JASPER | Kaïm URBAN |
| Leo KIENER PIERLUIGI | Antonyo VASSE LOPES |
| Antoni KOLODZIEJ | Lucas WERBES LAVATELLI |
| Zaho KOUCHA | |

NAISSANCES 2021

| | |
|------------------------|--------------------|
| Ambre AUDIDIER JODIN | Lucas MICHALSKI |
| Ava BASTIAN | Matéo PONIZI STRUK |
| Julia BASTIEN | Elyas POULAIN |
| Catalaya BOURDIN | Romy RASO |
| Enzo BRANDENBURGER | Théa SCHMIDT |
| Emma COURTIOL WEEMAELS | Eliott SCORDO |
| Lana DUCHAUFFOUR | Elio SILVA |
| Yanis FARSI | Alessio SPIEGEL |
| Kaïs FAUVIOT | Elio VAAS |
| Charly FERRER | Elio VISSE DUCAT |
| Djelya FRANCOIS | Emilyo WINTERSTEIN |
| Saniya GOHARI | |
| Loana HANDT | |
| Kélyo HAUE | |
| Tejy HAUE | |
| Lyna HOLLARD | |

DECES 2020

Mme Betty ADLER née CHARFF - 10/12/20
Mme Bernadette ANTONINI née LEROY - 25/03/20
Mme Marie BIANCALANA née FINOT - 17/01/20
M. Romaric BILLIAUX - 27/09/20
M. Louis BORON - 02/02/20
M. Angel CALIARO - 19/06/20
Mme Carmela CATANI née PRINCIPI - 11/01/20
Mme Jeannine CHARFF née QUOILIN - 14/04/20
Mme Jocelyne CILLA née MARINI - 03/02/20
M. Alexandre CLEMENT - 13/06/20
M. Omer DIDIER - 25/05/20
Mme Renée DOLLINGER née MOURER - 05/01/20
Mme Kasimiera FONDRETON née LODZINSKA - 16/04/20
M. Antonio GIAGNORIO - 04/10/20
Mme Dalila HAMMOUTI née TLEMCANI - 31/10/20
M. Gérard HOWDEN - 28/03/20
M. Hervé JAMAIN - 06/02/20
M. Arezki KOUCHA - 16/03/20
M. Antonio LADISA - 22/03/20
Mme Eliane LOCATELLI née JANKOWSKI - 27/07/20
Mme Nella LOMBARDI née MAZZETTO - 13/11/20
M. Luigi MARRA - 06/09/20
M. Eric OLIVERO - 02/12/20
Mme Emilia PINZUTI née ALESSANDRONI - 12/11/20
Mme Raymonde ROTA née PONCIN - 25/06/20
M. Casimir ROWDO - 28/07/20
M. Michel SEFFER - 18/01/20
Mme Denise STENGEL - 11/09/20
M. Vittorio ZANI - 08/11/20
Mme Ghisèle ZWOZNIAK née GODBERT - 16/09/20

DECES 2021

Mme Chemma AÏCI née YAHIAOUI - 10/06/21
Mme Evelyne ALMEIDA CORREIA née LIONEZ - 05/01/21
Mme Micheline BASSELIN née DE SANTIS - 19/04/21
M. Santi BATTAGLI - 24/07/21
M. Luigi BOCHICCHIO - 24/02/21
Mme Carmen CASTIAUX née MOUCHARD - 14/07/21
Mme Nydia CECCHINI née ANTONELLI - 08/04/21
Mme Michèle CHECHETTO née BERTRAND - 24/02/21
Mme Suzanne COUTURIER née LEBLOND - 21/01/21
Mme Liliane DUCHEVET née POLLINO - 22/08/2021
M. Giuseppe INCATASCIATO - 20/03/21
Mme Pascale KRACUM - 26/05/21
M. Mario MARANI - 02/04/21
Mme Marie MILIADO née PILONE - 14/08/21
M. Cyrille MOGENC - 10/08/21
M. Daniel MOROSI - 02/08/21
M. Mario MUDADU - 01/07/21
M. Alfredo ROSSOLINI - 24/02/21
Mme Elina ROSSOLINI née GUAZZAROTTI - 12/02/21
Mme Geneviève RETRO - 04/04/21
Mme Teresa SERRI née BINI - 14/02/21
M. Christian SZCZYPAWKA - 08/02/21
Mme Marlène TODINI née TOZZO - 22/06/21
M. Arthur WIRIG - 03/06/21

Deux figures marquantes de l'histoire locale nous ont quittés en ce début d'année. Leur passage dans le monde associatif ou politique ne fut pas des moindres. Nous nous devons d'avoir une pensée pour elles.

Michelle BERTRAND-CHECHETTO, ancienne institutrice et directrice durant de longues années de l'école Romain Rolland. Elle a vu défiler de nombreux jeunes Aubouésiens qui gardent d'elle un très bon souvenir. Michelle, c'était aussi un engagement associatif qu'elle a mené jusqu'au bout au sein notamment des donneurs de sang et des Restos du Cœur dont elle a assuré durant de nombreuses années la présidence. Des associations où elle laisse un vide indéniable.

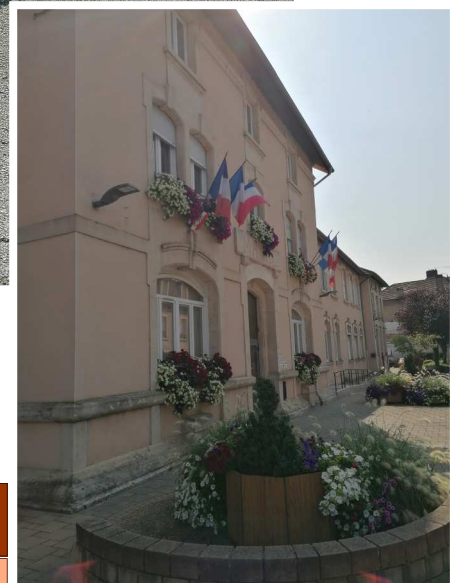
Alfred ROSSOLINI, « Dédéo », a marqué la vie associative locale sportive et culturelle : CSMA, Amis de l'histoire, FNDIRP, AFMD, pour lui aussi la liste est longue.

Adjoint au Maire en charge de la Jeunesse des années 50 à l'aube des années 80, il a été l'instigateur d'une politique scolaire municipale novatrice en étant à l'origine de la gratuité des fournitures scolaires pour les jeunes Aubouésiens jusqu'au baccalauréat dès 1953. Un choix politique qui inspirera d'autres municipalités.

Dédéo, c'est aussi un combat de plus de 50 ans qui a permis la levée de l'anonymat au site de la Malpierre à Champigneulle, là où ses camarades de la Résistance ont été fusillés par les nazis en juillet 1942.

Nul doute que leur présence perdurera dans notre histoire locale. Merci pour leur engagement.

Fleurissement de la ville



Auboué

Septembre 2021 • n°19 • page 16